

## Décisions politiques en matière de politique de la drogue L'ARCD pour la cohérence et pour une plus grande fermeté

L'ARCD a pris connaissance de manière critique du rapport de la Commission mondiale sur la politique des drogues (Global Commission on drug Policy). Cette Commission, dans laquelle on retrouve notamment Mme Ruth Dreifuss qui a échoué dans ses tentatives de dépénalisation de la consommation de stupéfiants, a appelé au travers de son rapport « La Guerre aux drogues » à changer la politique anti-drogue, notamment à décriminaliser la consommation de drogue et à légaliser le cannabis. L'ARCD, qui s'oppose sans restrictions aux propositions et conclusions développées dans ce rapport, souligne avec force que l'ONU s'est immédiatement désolidarisée des idées véhiculées par ce rapport. L'ARCD se battra contre toute tentative de banalisation de la drogue aussi bien à l'échelon international que local. En ce sens, elle salue la proposition de Mme la Conseillère d'Etat vaudoise Jacqueline de Quattro visant à punir plus sévèrement les dealers appréhendés dans la rue.

La Commission mondiale sur la politique des drogues (Global Commission on drug Policy) - dont l'ancienne Conseillère fédérale Ruth Dreifuss faisait partie aux côtés de Kofi Annan ou de l'écrivain Mario Vargas Llosa - a planché sur ce rapport. En substance, elle affirme « *que la lutte mondiale contre les drogues est devenue un carcan qui empêche les pays d'expérimenter des solutions alternatives appropriées à leur situation* ». De plus, ses conclusions vont dans le sens d'une distribution en nombre de produits stupéfiants aux personnes dépendantes et d'une plus importante dérégulation dans le domaine de la politique de la drogue.

L'ARCD dénonce ce rapport qui va clairement à l'encontre des choix politiques exprimés par le souverain en 2008 avec le refus net de dépénaliser la consommation de cannabis. En outre, il faut le souligner car cela n'a pas été suffisamment relevé par les médias, l'ONU ne soutient pas ces conclusions de légalisations de certaines drogues et l'a fait savoir<sup>1)</sup> par M. Alun Jones, responsable de l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (UNODC). L'organisation mondiale a en effet clairement fait savoir sans ambiguïté qu'elle se désolidarisait des idées exprimées et qu'elle n'avait de surcroît pas participé à la rédaction du rapport.

L'ARCD est d'avis que la portée de ce rapport ne doit pas être négligée. Dans le contexte actuel, la banalisation de la drogue revient par la petite porte. La récente tentative de la part de certains parlementaires fédéraux, membres de la Commission santé et sécurité sociale du National CN-SSS, d'introduire un système d'amendes d'ordre pour les consommateurs de cannabis adultes uniquement, avec une amende d'un montant de 100 CHF et l'autorisation de détenir 10 grammes de cannabis sans que la loi ne puisse punir la personne sont autant de signaux alarmants. L'ARCD annonce déjà qu'elle mettra tout en œuvre par le lobbying actif de ses membres siégeant à Berne qu'elle mènera durant la session d'hiver des Chambres pour que la dépénalisation rampante à laquelle se livre une partie du Parlement soit définitivement abandonnée.

Par ailleurs, l'ARCD a pris acte avec satisfaction de la proposition de la Conseillère d'Etat vaudoise en charge de la sécurité, Jacqueline de Quattro, de s'attaquer avec fermeté à la problématique des dealers qui hantent les rues d'un nombre croissant de cités en toute impunité. L'ARCD suivra la suite qui sera donnée et n'hésitera pas à intervenir au plan communal voire cantonal pour exiger des mesures.

- › Maximilien Bernhard, président, 079 600 99 68
- › Mathieu Erb, vice-président, 078 722 43 56

<sup>1)</sup> <http://fr.rian.ru/world/20110603/189729645.html>

Lausanne, le 7 novembre 2011